MINISTRY OF MUNICIPAL AFFAIRS AND HOUSING

2002-2003
Business Plan

Ontario

Message from the Minister

Hon. Chris Hodgson

This is our ministry's annual business plan, our report to you on what we accomplished in the past year and our commitments to you for the upcoming year.

We are very proud of what we accomplished in 2001-2002. After extensive consultation, we passed a new *Municipal Act* that is the cornerstone of a stronger provincial-municipal relationship for the 21st century. The Act, the first comprehensive overhaul of Ontario's municipal legislation in 150 years, gives local governments much greater flexibility to address local issues, while promoting even stronger accountability to taxpayers.

In addition, the province signed an historic memorandum of understanding with the Association of Municipalities of Ontario that heralds an unprecedented era of cooperation.

We passed legislation that will in future protect 100 per cent of the Oak Ridges Moraine's significant natural and water resource features, while preserving agricultural land and focusing development in approved settlement areas.

We also made tremendous progress spearheading Ontario's Smart Growth initiative, conducting extensive regional consultations, establishing a Smart Growth Secretariat to coordinate efforts, and creating regional Smart Growth panels to address regional circumstances. We also did an extensive review of provincial land use policies, including a public consultation.

We passed legislation that will remove obstacles to cleaning up former industrial areas known as brownfields in communities big and small. We successfully completed the transfer of social housing to local control, and we signed an important housing agreement with the federal government that will increase the supply of affordable housing for the people of Ontario.

In addition, we took steps to improve public safety, enhance the accountability of building practitioners and streamline the building inspections and approvals process.

Our goals for next year are no less ambitious and I am pleased to be working with two new associate ministers, Brian Coburn (rural affairs) and Tina Molinari (urban affairs). With their assistance, and yours, we will continue to create better, stronger, more dynamic and healthier communities for everyone in Ontario.

The Honourable Chris Hodgson

103-01971/

Ministry Vision

Our ministry's vision is an Ontario made up of strong urban and rural communities, each with dynamic local and regional economies and an attractive quality of life, featuring:

- efficient local governments that are committed to excellence, accountable to taxpayers and responsive to local needs;
- a competitive, affordable housing market that serves the full range of housing needs of Ontario families, protects tenants and encourages community and private-sector investment.

We envision an enhanced local government system and an even stronger provincial-municipal relationship that will help us build better communities across Ontario.

We foresee an improved growth promotion and management process – Smart Growth – that will manage projected growth in Ontario's urban and rural settings over the next decade in a way that promotes a clean and healthy environment, sustains thriving local economies and builds strong communities.

We are creating a land use planning system, including a clear statement of provincial interests, to enable Ontario's municipalities to effectively plan and renew their communities.

We envision a streamlined building approvals process at the municipal level that eliminates regulatory duplication, improves public safety and encourages more innovation in construction.

We are working to ensure communities have the authority to provide the highest quality, most efficient services necessary to support local economic activity and safe neighbourhoods. We are helping communities become globally competitive and focused on lowering their costs while providing a competitive property tax climate.

We believe communities should be self-reliant, responsible and accountable with sustainable and environmentally-sound development in our rural communities.

We are working to ensure communities follow effective planning and building approvals processes; and to ensure local governments can respond to their citizens' and businesses' service needs, providing around-the-clock access where necessary.

In the housing sector, we envision a competitive housing market with a full range of affordable housing options and a stable supply of new housing, particularly rental housing. We envision an investment climate where it makes sense to put money into renovations and new rental construction. We believe in a residential regulatory framework that protects existing tenants against unfair rent increases and evictions and provides speedy and fair resolution of disputes for both landlords and tenants.

We envision an effective and financially-sustainable, municipally-delivered social housing system, which provides social housing tenants with safe, secure, affordable and well-maintained housing.

Core Businesses

The Ministry of Municipal Affairs and Housing manages six major businesses: local government, Smart Growth, land use planning, housing market, building regulation and rural development.

Local Government

Municipal governments provide strong community leadership and high quality services. We share their goal of a local government sector that is accountable and responsive to the diverse needs of citizens and businesses. The ministry works with municipal governments to encourage environmentally and economically responsible decision-making, and to support provincial priorities including good government and economic competitiveness. We also work together to develop dynamic, healthy communities that will improve local service delivery, reduce costs, and enhance accountability to taxpayers.

Smart Growth

Smart Growth involves integrated decision-making, which brings together all stakeholders on issues such as transportation, infrastructure, land use, the environment, housing and public investment. The goal is an improved quality of life in Ontario communities with a clean and healthy environment, strong local economies, and strong communities. The ministry manages Ontario's Smart Growth strategy by coordinating with all levels of governments, environment, industry, agriculture and citizens from diverse sectors to promote more efficient use of land, protection of resources and sound infrastructure investment.

Land Use Planning

Communities that are well designed and planned and incorporate Smart Growth principles are better able to provide a healthy living environment, and sustain thriving local economies by attracting jobs and investment. The ministry has put a land use planning system in place that is simple and streamlined, where there are better and more timely land use planning decisions, and where municipalities have the major role in planning decisions. Together with other ministries, we identify and protect provincial interests and promote sound infrastructure planning, environmental protection, economic development and safe communities.

Housing Market

The ministry works towards a strong housing market where consumers are offered choices in housing and protection from unfair practices. We encourage the private sector and support agencies to produce new affordable housing, including rental housing, and work with both federal and municipal governments to increase supply. The ministry promotes a healthy, competitive rental market in which tenants are protected from unfair rent increases and evictions, and where landlords and tenants have access to a simple, fast and cost effective system to resolve disputes. The ministry also works to ensure social housing is well managed and integrated with other social services at the local level.

Building Regulation

We work with the municipal and building sectors and consumer groups to improve and streamline the regulatory system that leads to efficient development and more construction jobs, while protecting public safety. The ministry administers the *Building Code Act* and the Ontario Building Code, which governs the construction of new buildings and the renovation and maintenance of existing buildings. The ministry provides enforcement officials and other building code users with advice and information so that they can apply building code technical requirements more consistently. The ministry also provides support to the Building Code Commission, which resolves building code disputes between municipalities and industry, and the Building Materials Evaluation Commission, which approves new systems, materials and designs.

Rural Development

At the beginning of 2002, the ministry assumed responsibility for the rural economic development business from the Ministry of Agriculture and Food. The ministry works with rural communities, municipalities, business and rural organizations to strengthen the rural economy and improve the quality of life, by providing support for infrastructure development, and by helping communities implement action plans to address local and regional issues, to build capacity and to sustain their business sectors.

Annual Report on Key Achievements for 2001-2002

A new *Municipal Act* passed in December 2001 is the cornerstone of an even stronger provincial-municipal relationship for the 21st century. The Act, the first comprehensive overhaul of Ontario's municipal legislation in 150 years, gives municipalities broad new flexibility to deal with local circumstances, and to react quickly to local economic, environmental or social changes, while promoting strong accountability to taxpayers.

In the wake of this new legislation, which comes into effect on January 1, 2003, an historic memorandum of understanding on provincial-municipal consultation was signed by Minister Chris Hodgson on behalf of the province and by the president of the Association of Municipalities of Ontario. The memorandum heralds a new era of cooperation by ensuring prior consultation on provincial initiatives which could financially affect municipalities' current budget cycle. This new commitment is in addition to ongoing consultation by the government on a range of policy issues.

In consultation with our partners, we also developed regulations under the new Act and draft legislation containing the many complementary amendments to other pieces of legislation affected by the new *Municipal Act*.

Over the past year, the Ontario government moved forward on its Smart Growth strategy on several fronts, beginning with an extensive consultation process. We received extensive input through 17 regional stakeholder meetings and 33 municipal sessions. We also established Smart Growth panels to provide advice on growth-related issues and develop long-term strategies.

Historic Oak Ridges Moraine legislation passed in December led to the creation of a conservation plan that will in future, protect 100 per cent of the Moraine's significant natural and water resource features, preserves agricultural land and focuses development in approved settlement areas. Widespread consultations on the legislation included public meetings attended by more than 2,000 people. In addition, we created the Oak Ridges Moraine Foundation and provided $15 million in start-up funding to develop programs and seek partnership funding to help preserve the Moraine.

The ministry began a five-year review of the government's Provincial Policy Statement that sets out the Ontario government's land use policies. The first

phase of consultation is now complete.

We also took a major step toward encouraging economic growth and a healthier environment with the passage of brownfields legislation, another key component of the province's Smart Growth strategy. The legislation encourages revitalization of abandoned, underused or contaminated lands known as brownfields, and is the result of two years of extensive consultation and discussion with municipalities, developers, environmental groups and others.

This groundbreaking brownfields work resulted in several awards for the ministry, including a "Brownie" award from the Canadian Urban Institute, a leading urban policy think tank, and a provincial award for professional excellence from the Ontario Professional Planners Institute, the recognized voice of Ontario's planning professionals.

In addition, we posted 297 environmentally-significant proposals and decisions on the public registry of the Environmental Bill of Rights (EBR). Consultations for the *Oak Ridges Moraine Conservation Act* and the Provincial Policy Statement five-year review included posting notices on the EBR registry.

We have accomplished much in the area of housing for Ontario residents. Social housing reform is now complete. The transfer of administration of 156,000 non-profit and co-operative housing units was undertaken during the year and was completed in May 2002. The transfer to municipal control puts this vital service in the hands of those who can best respond to local needs. By the end of training sessions for municipal officials in their new responsibilities, 96 per cent indicated they were satisfied with these educational efforts. The province's ongoing role in social housing will focus on policy, monitoring, risk management and mortgage administration.

We reached an agreement with the federal government to kick start construction of new affordable housing. Taxpayers from Ontario will match the federal government's funding through a number of provincial and municipal initiatives such as a $2,000 grant per unit to offset the cost of the Provincial Sales Tax on building materials for affordable housing units. This program is designed to create 10,500 new units of affordable rental housing over the next five years.

The Ontario Rental Housing Tribunal, which deals with landlord and tenant disputes and provides information on their rights and obligations, completely eliminated its backlog last year. A new computerized phone system installed at the Tribunal ensures that most callers now get a "live" voice within 60 seconds. The system also tracks waiting time, speed of answer and length of calls. The

call centre operates 24 hours a day, seven days a week, responding to nearly a million inquiries a year.

The *Tenant Protection Act* continues to effectively protect tenants from unfair rent increases. Tenant applications concerning unfair rent increases dropped compared to those filed under the previous legislation -- from 198 a month to an average of 32 per month.

The advent of a healthier, more competitive rental market meant landlords again spent more funds maintaining and improving rental housing, claiming $80.4 million under *the Tenant Protection Act* to recover the cost of repairs. This compares to just $2.5 million claimed in 1997-1998 under the previous legislation.

In order to serve the public more effectively, the ministry expanded its electronic services through such channels as web sites, e-mail, the Internet, call centres and faxes. For example, we introduced a new, one-window screening tool to evaluate planning applications for impacts on provincial interests. The Ontario Rental Housing Tribunal improved its customer service through virtual call centre technology and Government Information Centres.

In the building regulation business, the ministry launched a web-based consultation on introducing an objective-based building code. Consultation results indicate that on-line access tripled the normal response rate. The important issue of improving accessibility for people with disabilities was part of the consultation.

During the past year, the ministry developed legislation recommended by the Building Regulatory Reform Advisory Group to improve public safety, enhance the accountability of building practitioners and streamline the building regulatory system. The legislation was subsequently passed into law in June 2002.

In another important landmark in building safety, we made carbon monoxide detectors mandatory in all new residential buildings that contain fuel-burning appliances or a garage. Also, in July 2002, regulation amendments to the Ontario Building Code were approved to have specific regulations for the construction of pools that include water jet systems.

Under the ministry's Municipal Performance Measurement Program, designed to enhance local government accountability, all municipalities now measure their performance in nine high-cost service areas, including water, fire, garbage,

police and road services. The Centre for Ontario Municipal Best Practices in Performance Measurement, which was launched in the spring of 2002, is a partnership between the Ministry, AMO and several municipal associations. This internet-based Centre plans to showcase best practices in at least one service area by January 2003 which all municipalities will be able to access free of charge.

The ministry also offered electronic feedback to the public in several consultations either via e-mail or through a web site including the Provincial Policy Statement Five Year Review and the Oak Ridges Moraine so the public could comment electronically. During Smart Growth consultations, an impressive 97 per cent of information access was through the website.

Key Commitments and Strategies for 2002-2003

Local Government

In our efforts to build stronger, more innovative local governments, we will direct efforts toward education and training to ensure a smooth transition to the new *Municipal Act*. In partnership with the municipal associates, training sessions will be held and a guide book developed. This historic legislation gives municipalities new flexibility to deal with local issues, while promoting strong accountability to taxpayers.

We will work with our municipal partners to continue to refine the Municipal Best Practices Program making it responsive to both municipal and taxpayer needs. The ministry is also supporting the new Ontario Centre for Municipal Best Practices with ongoing funding. This collaborative effort between the province and the municipal sector showcases municipal best practices in service delivery and encourages the wide spread adoption of these practices among municipalities for the benefit of taxpayers.

Smart Growth

The ministry will continue to manage and coordinate the province's Smart Growth strategy, designed to create a strong economy, strong communities and a clean, healthy environment. We will work with other ministries, municipalities, environment, industry, agriculture, interested groups and the federal government to promote and manage growth in a way that makes the best use of existing infrastructure and is well co-ordinated locally and regionally. We are working with municipalities, in line with Smart Growth objectives, to renew and expand transit systems and promote a more integrated and balanced transportation network.

Five Smart Growth Panels based on geographic zones across Ontario will advise and support the province on developing Smart Growth strategies tailored for each of the zones. The panels will advise and support the province on the development of Smart Growth plans for each of the zones and inform provincial policies and decisions on growth management and sustainable development.

Another ministry priority over the next year will be to implement the land use plan to protect the future of the Oak Ridges Moraine. Working with municipalities, we will ensure local planning documents conform to the Oak Ridges Moraine Conservation Plan.

We will also implement additional components of the plan to protect the Moraine, including land exchange proposals, and support the work of the Oak Ridges Moraine Foundation which has the mandate to fund activities such as securing land, creating a trail system, providing public education, conducting research and monitoring.

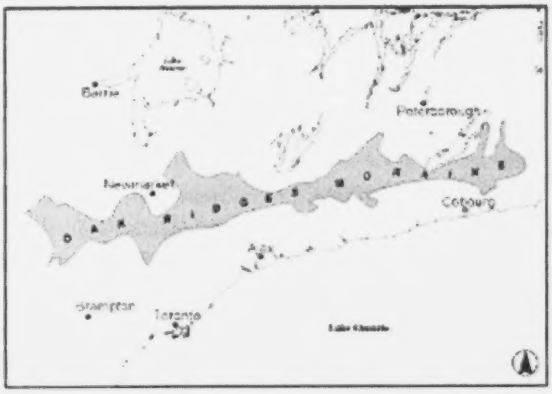

Following passage of historic brownfields legislation last year, the ministry will work closely with municipalities, developers, environmental groups and leaders to implement its provisions. Redeveloping brownfields will allow communities to improve their quality of life, protect the environment and attract new businesses and jobs.

We will also continue work on our five-year review of the Provincial Policy Statement that sets out provincial land use policies.

The ministry will provide training and tools to local officials to help build a strong local government sector and survey them on their satisfaction with these programs. We will consult with municipal officials to ensure they are satisfied with the one-window land use planning system now delivered by ministry offices around the province.

Housing Opportunities

Creating affordable housing opportunities for families in Ontario remains a high priority. A recently signed affordable housing program agreement between the governments of Canada and Ontario will provide $489 million, including municipal contributions, over the next five years to create 10,500 new units of affordable housing. The ministry will work closely with its partners – municipalities, the private sector and community agencies – to begin development of this much needed housing.

We will monitor the rental housing market and pursue opportunities with both municipalities and the federal government to improve the business and tax climate to stimulate this important sector of the housing market. The ministry has already

created the Housing Supply Working Group (HSWG) with industry and government representatives. The HSWG is researching how the tax and financial systems affect housing supplies. Once it reports we will ensure the federal and municipal governments are made aware of their recommendations.

Building Regulation

The ministry will work directly with building officials, designers and builders to prepare them for implementation of changes made through the *Building Code Statute Law Amendment Act, 2001*. This includes testing building officials and designers for their knowledge of the Ontario Building Code and creating a registration system for these practitioners as well as builders and registered code agencies. Other changes include developing new streamlined procedures and forms for use in building code enforcement and increasing turn-around time for building permits; and working with the insurance industry to develop products that improve the accountability of building practitioners.

The ministry will work in partnership with the Fire Marshal's Office, the federal government and other provinces on the next stage of coordinated public consultation on a new, objective-based building code. The new code would be more flexible and responsive to new technologies while ensuring public safety.

E-government

The ministry has been at the forefront of introducing services through electronic channels such as e-mail and the Internet. We will continue to expand our delivery of electronic services to the public. This year, redesigned web sites for the ministry, Smart Growth, the Ontario Rental Housing Tribunal and the Ontario Building Code are being introduced to make it easier and faster for the public and other clients to find information. Consultations will continue to be offered on-line in addition to more traditional methods.

The Ontario Rental Housing Tribunal will further enhance its high-quality service for clients by introducing electronic filing capabilities. This innovation would give landlords and tenants another way to file applications under the *Tenant Protection Act*.

The Ontario Centre for Municipal Best Practices, a ministry partnership with municipal stakeholders, will offer a web site profiling best practices in municipal service delivery.

The ministry, in conjunction with the Association of Municipalities of Ontario (AMO) and other municipal associations, is developing an electronic web-based educational resource tool to support the *Municipal Act*. The e-guide, available in the Fall 2002, will be developed in three phases over the fiscal year.

Rural Economic Development

At the beginning of 2002-2003, the ministry assumed responsibility for the rural economic development business from the Ministry of Agriculture and Food. The ministry will help communities and business and rural organizations to address barriers to economic development in an effort to strengthen their local and regional economies. The existing OSTAR-RED program funds "client applications" for private-public partnerships, to a maximum of 90 per cent, aimed at removing barriers to economic development in rural communities.

Infrastructure

The ministry will also work with SuperBuild and other ministries to continue to deliver the $600 million Ontario Small Town and Rural Development (OSTAR) initiative to improve infrastructure and economic development in rural communities.

The government will also introduce legislation to create Opportunity Bonds to assist municipalities in financing priority public infrastructure projects. If passed, the legislation will provide a provincial tax exemption on Opportunity Bonds to investors. Consultations led by the Ministry of Finance and the Ministry of Municipal Affairs and Housing will be held on the overall design of Opportunity Bonds.

In addition, six pilot tax-incentive zones will be established to encourage large and small businesses to invest, relocate or expand in communities. These pilot projects will help identify the conditions necessary for tax-incentive zones to support sound business investments and job creation. Consultations led by the Ministry of Finance and the Ministry of Municipal Affairs and Housing will be held on the design of a long-term tax-incentive zone program.

Quality Service

Overall, the ministry will encourage and champion quality-focused approaches to service and program delivery across the ministry, among our partners and in our agencies.

Key Performance Measures

Core Business: Local Government

Municipal performance measure reporting to local taxpayers and inter-municipal sharing of best practices

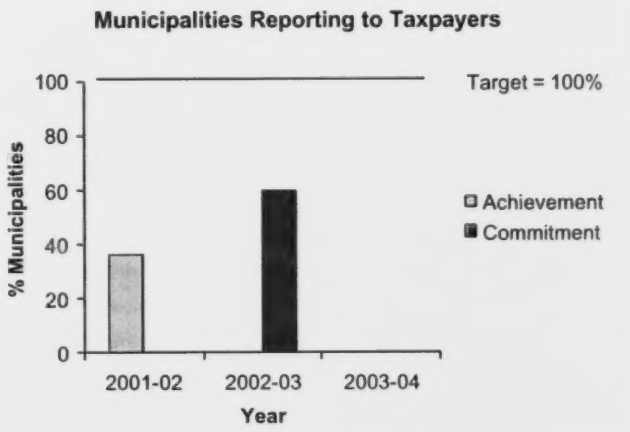

Ministry Contribution

Municipal Performance Measurement Program (MPMP) is a management and accountability tool that will assist municipalities in making decisions to improve local services and strengthen accountability to taxpayers. The ministry provides training and education, advice and technical assistance to municipalities on municipal performance measures, including the sharing of best practices.

Beginning in 2001, municipalities began notifying taxpayers of their MPMP results on a yearly basis. This was done either by direct mailing, an insert in tax bill, a newspaper ad or via the Internet.

Each year, the ministry will set out the prescribed deadlines for submitting the data to the province and for reporting to the taxpayers. There is no direct penalty for not meeting the prescribed deadlines.

Beginning in 2001, the Municipal Performance Measurement Program required municipalities to provide their taxpayers with a summary of their MPMP results. With the assistance of an advisory committee, the ministry was able to modify the program for 2002 which has led to greater municipal acceptance. The graph shows that the ministry has confirmed that 37 per cent of municipalities (159) had reported to their taxpayers by the end of the third quarter. As this is a new commitment for 2002-2003, there is no commitment for 2001-2002 shown on the above graph.

2002-2003 Commitments

60 per cent of municipalities will provide their taxpayers access to the results of their performance in key municipal service areas.

Long-term Target

100 per cent of municipalities will provide their taxpayers access to the results of their performance in key municipal service areas.

Core Business: Land Use Planning	
Client satisfaction with the ministry's role in promoting and maintaining a simplified and streamlined land use planning system	
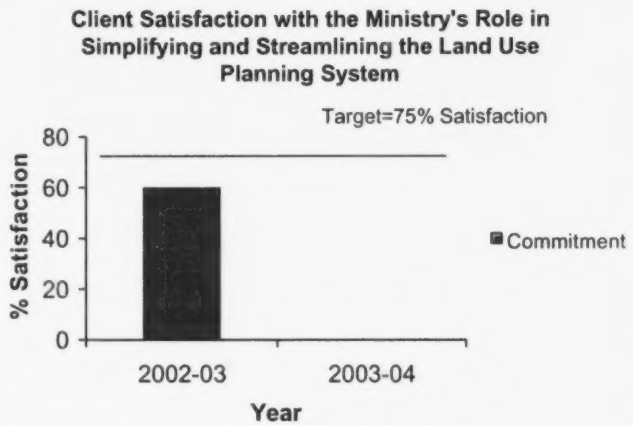	Ministry Contribution This measure focuses on the effectiveness of the provincial role in the planning system in Ontario as delivered through the one window provincial planning service. This service includes provision of effective pre-consultation on planning submissions/documents, (e.g., Official Plan programs, applications for consents, plans of subdivision/condominium, and zoning Order amendments), approval of land use planning documents where the province is still the approval authority, co-ordination of provincial comments on behalf of other ministries, provision of up-to-date data, mapping and resource information (in Geographic Information System, electronic format if possible), advisory services provided by Municipal Service Offices on land use planning matters, and ongoing education and training. Clients of the one window planning service include: municipalities, individual applicants and planning consultants.
Results of this measure will be compiled through questionnaires and evaluations conducted at regionally based Municipal Service Offices conferences with key client representatives. The ministry holds annual regional conferences in all five regions of the province. Each municipality within a region is invited to attend the conference. Typically the conferences are attended by up to 500 municipal councillors and staff and representatives from municipal organizations. The survey will include standard questions to be administered at each of the regional conferences and other venues as appropriate. The questions will refer to ministry services related to the one window provincial planning services.	2002-2003 Commitments 60 per cent client representatives consulted report satisfaction with the ministry's role in delivering the one window provincial planning service. Long-term Target 75 per cent of key client representatives consulted report satisfaction with the ministry's role in delivering the one window provincial planning service.

Core Business: Land Use Planning	
Client Satisfaction with the Smart Growth initiative to reduce land use planning barriers to brownfield development	
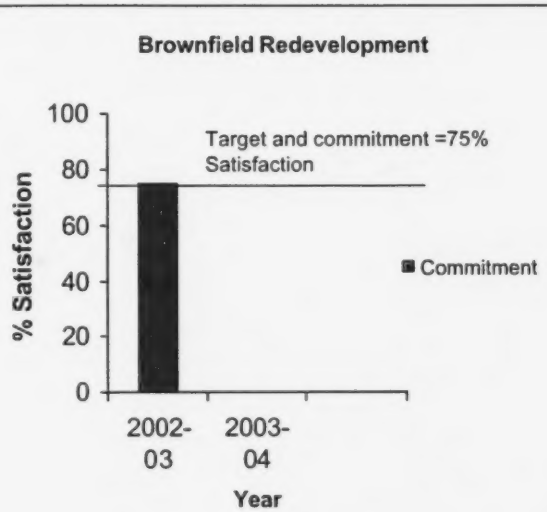	Ministry Contribution Brownfields are former industrial or commercial properties that may be contaminated and that pose particularly complex challenges to redevelopment. This measure relates to a provincial initiative of developing planning and financing tools, education and training programs for municipalities, showcasing brownfield development and sharing best practices with stakeholders (municipalities, developers, consultants, remediation professionals, lawyers, lenders). The *Brownfields Statute Law Amendment Act, 2001* received Royal Assent on November 2, 2001 and will be proclaimed in force as regulations are developed by the Ministry of the Environment and the Ministry of Finance. The first regulations are close to being finalized and the second regulations are expected to be developed and approved in early 2003. Once implemented by municipalities, the legislation will help to address significant liability, planning and financing barriers to brownfields redevelopment. This measure is intended to measure only the ministry's role in leading, coordinating and communicating the provincial legislative framework aimed at reducing barriers to brownfields redevelopment.
There are preliminary indications, based on consultations on Bill 56, the Brownfields Statute Law Amendment Act that key stakeholders mostly agree that Bill 56 reduces liability, planning and financing barriers to brownfield redevelopment Data for this measure includes stakeholder presentations to the Standing Committee hearings on Bill 56, correspondence to the Minister, newspaper reports, submissions for posting to the Environmental Bill of Rights Registry, and stakeholder responses on evaluation forms following brownfields sessions at various conferences including regional planning conferences. A client satisfaction survey will also be pursued. Key stakeholders include municipalities (Association of Municipalities of Ontario and other associations including the Regional Planning Commissioners), developers and builders (Urban Development Institute, Greater Toronto Home Builders Association, etc.), lending institutions (Canadian Bankers Association), environmental lawyers, consultants and insurance companies.	2002-2003 Commitments 75 per cent of key stakeholder representatives surveyed report satisfaction with the ministry's role in reducing barriers to brownfields redevelopment. Long-term Target Maintain high level of satisfaction – 75 per cent of key stakeholder representatives surveyed report satisfaction with the ministry's role in reducing barriers to brownfields redevelopment.

Core Business: Housing Market

Investment in capital repairs in applications under the new Tenant Protection Act in comparison with the former Rent Control Act

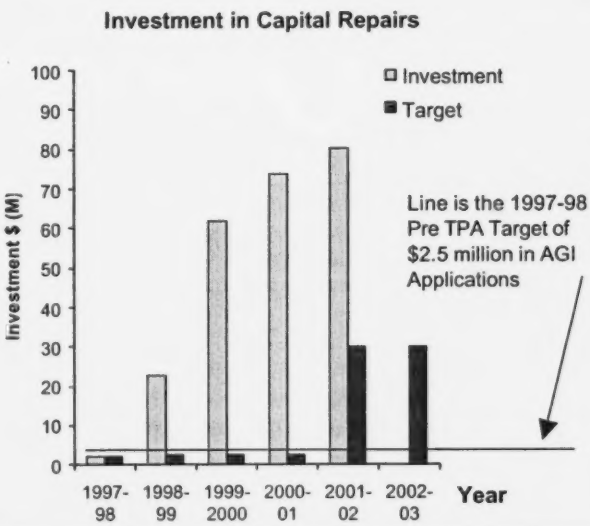

The graph illustrates an upward trend in Above the Guideline Increase applications in capital expenditures which directly contribute to the maintenance of existing private rental buildings and the conservation of the existing rental housing supply.

The number of Above the Guideline Increase capital expenditure applications resolved under the *Tenant Protection Act* and economic and housing market conditions may affect results. Data source is Ontario Rental Housing Tribunal caseload files.

Ministry Contribution

This measure monitors the effectiveness of the *Tenant Protection Act.* It tracks the increased investment in capital repairs in private rental buildings as reflected in the amount of Above the Guideline Increases as a result of capital investment which are applied for under the *Tenant Protection Act.* This is a measure of increased maintenance in existing private rental buildings in Ontario, thus helping to conserve the long term stock of existing rental housing.

2002-2003 Commitments

Achieve $30 million in Above the Guideline Increase (AGI) applications in capital expenditures under the *Tenant Protection Act* in 2002-2003, as compared with $2.5 million in AGI applications in 1997-1998 under the previous *Rent Control Act.*

Long-term Target

Maintain $30 million in AGI applications in capital expenditures under the *Tenant Protection Act* in 2002-2003, as compared with $2.5 million in AGI applications in 1997-1998 under the previous *Rent Control Act.*

Core Business: Housing Market

Average number of applications per month regarding illegal rent increases under the *Tenant Protection Act*

Illegal Rent Increase Applications

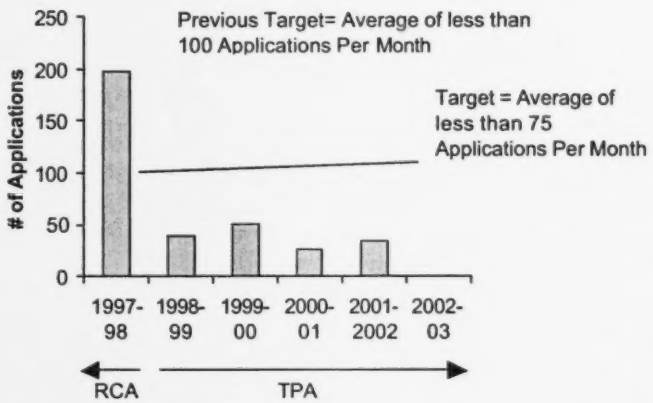

The graph illustrates a reduction over time in the number of illegal rent increase applications as a result of improvements made under the *Tenant Protection Act.*

Market conditions, public education on landlord/tenant rights can affect results. Data source is Ontario Rental Housing Tribunal caseload files.

Ministry Contribution

A lower number of illegal rent increase applications by tenants is an indication of the significant improvements in the *Tenant Protection Act* in protecting tenants from unfair rent increases and of the effectiveness of the policy as set out in the *Tenant Protection Act* compared to the previous legislation. Although this measure relates to a small amount of the expenditure for this core business, it measures an important government goal to provide protection for tenants against unfair rent increases. This measure is an indicator of the effectiveness of the legislation and the Ontario Rental Housing Tribunal to fairly arbitrate the rental housing market.

2002-2003 Commitments

Reduce the average number of illegal rent increase applications from 198 per month under the *Rent Control Act* to fewer than 75 per month under the *Tenant Protection Act.*

Long-term Target

Maintain reduction level - average number of illegal rent increase applications from 198 per month under the *Rent Control Act* to fewer than 75 per month under the *Tenant Protection Act.*

Core Business: Building Regulation

Clear, responsive and high quality program/policy advice and services to clients for the Ontario Building Code (OBC).

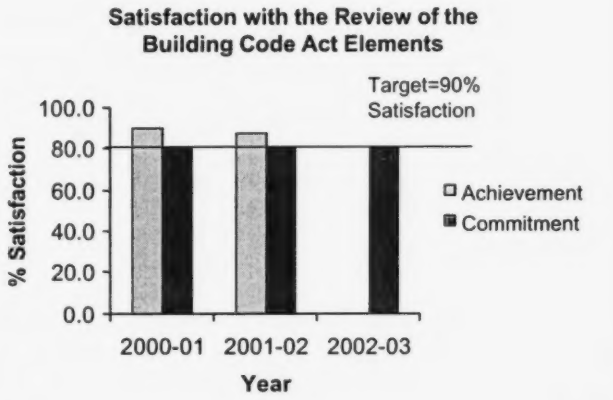

Ministry Contribution

This measures whether clients are satisfied with ongoing reviews of the administrative and enforcement elements of the *Building Code Act* and the technical requirements of the Ontario Building Code.

In particular, this would measure the degree to which clients are satisfied with the processes related to the formulating of building regulatory reform legislation and regulations, and to the development of an objective-based building code. This includes consultation with stakeholders, focus groups, public information sessions and the use of web-based technologies.

In 2000-2001 the commitment of 80 per cent client satisfaction was exceeded. A 93 per cent client satisfaction rating was achieved.

Data source: Weighted responses from two separate surveys:

- annual client survey of building code users conducted by the ministry in March;
- survey is web-based and goes out to CodeNews subscribers.

Survey sent to stakeholder groups with an interest in the administrative and enforcement elements of the *Building Code Act* and the technical requirements of the Ontario Building Code. Survey is conducted in March and is mailed out to the interested organizations.

2002-2003 Commitments

80 per cent of clients are satisfied with ongoing reviews of the administrative and enforcement elements of the *Building Code Act* and the technical requirements of the Ontario Building Code.

Long-term Target

90 per cent of clients are satisfied with ongoing reviews of the administrative and enforcement elements of the *Building Code Act* and the technical requirements of the Ontario Building Code.

2001 - 2002 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Municipal Affairs & Housing

Operating	$1,129.0 million
Gross Capital**	$3 million
	965 staff

Ministry Administration Program

Operating	$31 million
	215 staff

Local Government Program

Operating	$51 million
Capital	$3 million
	165 staff

Land Use Planning Program

Operating	$23 million
	65 staff

Housing Market Program

Operating	$1,020 million
	490 staff

Building Regulation Program

Operating	$4 million
	30 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents

*Public Sector Accounting Board (PSAB) based

** Gross Capital Expenditure includes the following: I) acquisition or

construction of major tangible capital assets owned by the province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

2002-2003 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of Municipal Affairs & Housing

Operating	$688 million
Gross Capital**	$4 million
	850 staff

Ministry Administration Program

Operating	$32 million
	200 staff

Local Government Program

Operating	$32 million
	165 staff

Land Use Planning

Operating	$10 million
	60 staff

Housing Market Program

Operating	$610 million
Capital	$4 million
	390 staff

Building Regulation Program

Operating	$4 million
	35 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
Note: Allocations for Smart Growth and Rural Development businesses were not available at time of printing.
*Public Sector Accounting Board (PSAB) based
** Gross Capital Expenditure includes the following: i) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii)

repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

Who to Call

Questions or comments about the ministry=s business plan are welcomed.

Visit our web site at www.mah.gov.on.ca or call our general inquiry line at 416-585-7041. Or address your questions to one of the following:

Communications Branch
Adrian Mann
Phone: 416-585-6900
Fax: 416-585-6227
E-mail: adrian.mann@mah.gov.on.ca

Minister's Office
Alexandra Gillespie
Phone: 416-585-7000
Fax: 416-585-6470
E-mail: alexandra.gillespie@mah.gov.on.ca

Smart Growth
Leslie Woo
Phone: 416-585-6247
FAX: 416-585-7639
E-mail: leslie.woo@mah.gov.on.ca

Ontario Rental Housing Tribunal
Diana Macri
Phone: 416-585-7604
Fax: 416-585-6363
E-mail: diana.macri@mah.gov.on.ca

Local Government
Scott Thompson
Phone: 416-585-6605
Fax: 416-585-7638
E-mail: scott.thompson@mah.gov.on.ca

Land Use Planning
Audrey Bennett
Phone: 416-585-6072
Fax: 416-585-6870

E-mail: audrey.bennett@mah.gov.on.ca

Housing Market
Scott Harcourt
Phone: 416-585-7529
Fax: 416-585-7607
E-mail: scott.harcourt@mah.gov.on.ca

Or

Nick But
Phone: 416-585-6517
E-mail: nick.but@mah.gov.on.ca

Building Regulation
Ali Arlani
Phone: 416-585-6665
Fax: 416-585-7531
E-mail: ali.arlani@mah.gov.on.ca

Rural Development
Thom Hagerty
Phone: 519-826-4533
Fax: 519-826-3257
E-mail: thom.hagerty@omaf.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

8 Queen's Printer for Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3440-4
Ce document est disponible en français

© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2002

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO
2002

REPRODUIT AVEC PERMISSION

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Chris Hodgson

Voici le plan d'activités que publie annuellement notre ministère pour vous informer de ses réalisations au cours du dernier exercice et de ses engagements pour le suivant.

Nous sommes très fiers de ce que nous avons accompli en 2001-2002. Après de vastes consultations, nous avons adopté la nouvelle *Loi de 2001 sur les municipalités*, qui constitue la pierre angulaire de nouvelles relations plus étroites entre la province et les municipalités pour le XXI^{e} siècle. Cette loi – la première refonte globale en 150 ans de la législation ontarienne s'appliquant aux municipalités – accorde aux administrations locales une souplesse beaucoup plus grande pour régler les questions locales tout en renforçant leur obligation de rendre compte aux contribuables.

En outre, la province a signé avec l'Association des municipalités de l'Ontario un protocole d'entente historique qui inaugure une ère de coopération sans précédent.

Nous avons adopté une loi qui protégera pour l'avenir 100 pour 100 des ressources en eau et des caractéristiques naturelles importantes de la moraine d'Oak Ridges tout en préservant les terres agricoles et en limitant les aménagements à des zones de peuplement approuvées.

Nous avons également fait beaucoup progresser l'initiative de croissance intelligente de l'Ontario, dont nous assumons la responsabilité principale, notamment en menant de vastes consultations régionales, en établissant le Secrétariat des initiatives de croissance intelligente, chargé de coordonner les mesures, et en créant des comités régionaux d'initiatives de croissance intelligente pour traiter des questions régionales. Nous avons aussi procédé à un examen complet des politiques provinciales sur l'aménagement du territoire, lequel incluait des consultations publiques.

Nous avons adopté une loi qui éliminera les obstacles à l'assainissement d'anciens sites industriels connus sous le nom de friches contaminées dans les grandes comme dans les petites localités. Nous avons terminé avec succès le transfert du logement social vers les administrations locales, et nous avons signé avec le gouvernement fédéral une importante entente sur le logement qui permettra d'accroître l'offre de logements à prix abordable pour la population de l'Ontario.

Nous avons également pris des mesures en vue d'améliorer la sécurité publique, de responsabiliser davantage les intervenants du secteur du bâtiment et de simplifier les inspections et le processus d'approbation en ce domaine.

Les objectifs que nous nous sommes fixés pour le prochain exercice sont tout aussi ambitieux. Je suis heureux de pouvoir travailler avec deux nouveaux ministres associés, Brian Coburn (Affaires rurales), et Tina Molinari (Affaires urbaines). Avec leur aide, et la vôtre, nous continuerons de créer de meilleures collectivités, toujours plus fortes, dynamiques et saines, pour l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens.

Le ministre des Affaires municipales et du Logement,

Chris Hodgson

Objectifs généraux du ministère

Les objectifs généraux du ministère, qui sont fondés sur la volonté de consolider la province sur de vigoureuses collectivités urbaines et rurales, chacune bénéficiant d'une économie locale et régionale dynamique et offrant une qualité de vie attrayante, comprennent :

- l'établissement d'administrations locales efficientes vouées à l'excellence, responsables de leurs décisions devant les contribuables et répondant aux besoins locaux;
- le développement d'un marché du logement compétitif et abordable qui répond à tous les besoins en matière de logement des familles ontariennes, protège les locataires et encourage les investissements par les collectivités et le secteur privé.

Nous envisageons l'établissement d'un système d'administration locale amélioré et de liens encore plus étroits entre le gouvernement provincial et les municipalités pour nous aider à bâtir de meilleures collectivités partout en Ontario.

Nous misons sur un meilleur processus de gestion et de promotion de la croissance – la croissance intelligente – qui permettra de gérer la croissance dans les régions urbaines et rurales de la province au cours des dix prochaines années d'une manière qui favorise un environnement propre et sain, crée des collectivités vigoureuses et soutienne la prospérité des économies locales.

Nous créons un système d'aménagement du territoire, comprenant notamment un énoncé clair des intérêts provinciaux, pour permettre aux municipalités de l'Ontario de planifier et de se renouveler efficacement.

Nous envisageons l'existence, au niveau municipal, d'un processus d'approbation des constructions simplifié qui élimine les chevauchements en matière de réglementation, accroît la sécurité publique et stimule l'innovation dans le domaine du bâtiment.

Nous visons à ce que les collectivités soient dotées du pouvoir de fournir les services les plus efficaces possible et de la meilleure qualité qui soit pour soutenir les activités économiques locales ainsi que des quartiers sûrs. Nous aidons les collectivités à devenir compétitives à l'échelle mondiale et à poursuivre avec détermination leurs efforts afin de réduire leurs coûts tout en offrant un régime d'impôts fonciers stable.

Nous estimons que les collectivités doivent être autonomes, responsables et tenues de rendre des comptes. Les collectivités rurales doivent assurer un développement durable et respectueux de l'environnement.

Nous tenons à nous assurer que les collectivités utilisent des processus efficaces d'aménagement et d'approbation des constructions, et que les administrations locales peuvent répondre aux besoins de leur population et de leurs entreprises en matière de services plus accessibles, notamment l'accès 24 heures sur 24 s'il y a lieu.

Dans le secteur du logement, nous envisageons un marché compétitif offrant une gamme complète d'options en matière de logements à prix abordable; une offre stable de nouveaux logements, en particulier de logements locatifs. Nous souhaitons l'instauration d'un climat favorable à l'investissement dans des rénovations et la construction de nouveaux logements locatifs. Nous préconisons un cadre de réglementation qui protège les locataires existants contre les augmentations de loyer et les expulsions injustifiées, et prévoit le règlement rapide et juste des différends entre les locateurs et les locataires.

Nous envisageons un système de logements sociaux efficace, financièrement durable et administré par les municipalités, pour que les locataires qui en ont besoin puissent obtenir un logement social sûr, abordable et bien entretenu.

Activités de base

Le ministère des Affaires municipales et du Logement compte six secteurs d'activités principaux : administration locale, croissance intelligente, aménagement du territoire, marché du logement, réglementation du bâtiment et développement rural.

Administration locale

Les municipalités jouent un important rôle de direction au niveau local et offrent des services d'excellente qualité. Nous partageons leur objectif de maintenir un secteur municipal qui rende compte de ses activités et réponde aux besoins variés de la population et des entreprises. Ainsi, le ministère travaille avec les municipalités pour favoriser un processus décisionnel responsable tant sur le plan économique qu'environnemental, pour appuyer les priorités provinciales, notamment la responsabilité financière, la saine gestion publique et la compétitivité économique. Nous travaillons également ensemble pour faciliter le développement de collectivités dynamiques et prospères qui amélioreront la prestation des services locaux, réduiront les coûts et rendront mieux compte de leurs activités aux contribuables.

Croissance intelligente

La croissance intelligente exige l'intégration des processus décisionnels afin de réunir tous les intervenants concernant des questions comme le transport, l'infrastructure, l'aménagement du territoire, l'environnement, le logement et l'investissement public. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie dans les localités ontariennes grâce à un environnement propre et sain, à des économies locales robustes et à des collectivités vigoureuses. Le ministère administre la stratégie de croissance intelligente de l'Ontario et en assure la coordination avec tous les paliers de gouvernement, le secteur de l'industrie, le secteur agricole et des citoyens de divers secteurs afin de favoriser un aménagement plus efficace du territoire, la protection des ressources et des investissements judicieux en matière d'infrastructure.

Aménagement du territoire

Les collectivités bien conçues et aménagées, qui intègrent les principes de la croissance intelligente, sont davantage en mesure de fournir un cadre de vie sain et de soutenir une économie locale prospère en attirant des emplois et des investissements. Le ministère a mis en place un système d'aménagement du territoire simple et rationalisé qui permet que l'on prenne plus rapidement de

meilleures décisions en matière d'aménagement et qui accorde aux municipalités un rôle clé dans la prise de décisions. En collaboration avec d'autres ministères, nous précisons et protégeons les intérêts provinciaux et encourageons la planification judicieuse de l'infrastructure, la protection de l'environnement, le développement économique et l'existence de collectivités sûres.

Marché du logement

Les efforts du ministère visent à ce que le marché du logement soit solide, offre aux consommateurs des choix en matière de logement et les protège des pratiques déloyales. Nous encourageons le secteur privé et les organismes de soutien à construire de nouveaux logements à prix abordable, notamment des logements locatifs, et nous collaborons avec le gouvernement fédéral et les municipalités afin d'augmenter l'offre de logements. Le ministère favorise un marché des logements locatifs sain et concurrentiel qui protège les locataires contre les augmentations de loyer et les expulsions injustifiées, et qui procure aux locataires et aux locateurs un système simple, rapide et rentable pour régler leurs différends. Le ministère veille également à ce que les logements sociaux soient bien gérés et intégrés à d'autres services sociaux au niveau local.

Réglementation du bâtiment

Nous collaborons avec les administrations municipales, le secteur du bâtiment et les groupes de consommateurs afin d'améliorer et de rationaliser la réglementation pour favoriser l'efficacité des aménagements et la croissance du nombre d'emplois dans le secteur de la construction, tout en assurant la sécurité du public. Le ministère administre la *Loi sur le code du bâtiment* ainsi que le *Code du bâtiment* de l'Ontario, lequel régit la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation et l'entretien des bâtiments existants. Le ministère fournit aux responsables de la conformité et aux autres utilisateurs du *Code du bâtiment* des conseils et des renseignements pour qu'ils puissent en appliquer les exigences techniques de façon plus uniforme. Le ministère donne également son appui à la Commission du code du bâtiment, qui règle les différends entre les municipalités et l'industrie, et la Commission d'évaluation des matériaux de construction, qui approuve les nouveaux systèmes, matériaux et conceptions.

Développement rural

Au début de 2002, le ministère a assumé la responsabilité des activités liées au développement économique rural, qui relevaient jusque-là du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le ministère collabore avec les collectivités, municipalités, entreprises et organismes des régions rurales afin de renforcer l'économie rurale et d'améliorer la qualité de la vie en appuyant le

développement de l'infrastructure et en aidant les collectivités à mettre en oeuvre des plans d'action visant à régler des questions locales et régionales, à accroître la capacité et à soutenir leur secteur des affaires.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

La nouvelle *Loi de 2001 sur les municipalités* adoptée en décembre 2001 est la pierre angulaire de liens encore plus étroits entre la province et les municipalités pour le XXI^{e} siècle. Cette loi – la première refonte globale en 150 ans de la législation ontarienne s'appliquant aux municipalités – accorde aux municipalités une souplesse beaucoup plus grande pour régler les questions locales et pour réagir rapidement aux changements économiques, environnementaux et sociaux qui surviennent localement, tout en renforçant l'obligation de rendre compte aux contribuables.

Dans la foulée de cette nouvelle loi, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2003, un protocole d'entente historique sur les consultations entre la province et les municipalités a été signé par le ministre Chris Hodgson, au nom de la province, et par le président de l'Association des municipalités de l'Ontario. Ce protocole inaugure une nouvelle ère de coopération, car il assure une consultation préalable au sujet des initiatives provinciales qui pourraient exercer une influence financière sur le cycle budgétaire en cours des municipalités. Ce nouvel engagement s'ajoute aux consultations que le gouvernement poursuit sur un éventail de politiques.

En consultation avec nos partenaires, nous avons également élaboré des règlements d'application de la nouvelle loi, ainsi qu'un projet de loi relatif aux nombreuses modifications complémentaires à d'autres lois touchées par la nouvelle *Loi sur les municipalités*.

Au cours du dernier exercice, le gouvernement de l'Ontario a fait progresser sa stratégie de croissance intelligente sur plusieurs fronts, en commençant par un vaste processus de consultations. Nous avons reçu beaucoup d'observations lors de 17 réunions réunissant les intervenants en région et de 33 séances destinées aux municipalités. Nous avons également créé des comités d'initiatives de croissance intelligente chargés de formuler des conseils sur les questions liées à la croissance et d'élaborer des stratégies à long terme.

La loi historique sur la moraine d'Oak Ridges qui a été adoptée en décembre a mené à l'établissement d'un plan de conservation qui protégera dans l'avenir 100 pour 100 des ressources en eau et des caractéristiques naturelles importantes de la moraine, préserve les terres agricoles et limite l'aménagement à des zones de peuplement approuvées. Nous avons organisé de vastes consultations sur la loi, notamment des réunions publiques auxquelles ont assisté

plus de 2 000 personnes. En outre, nous avons établi la Fondation de la moraine d'Oak Ridges que nous avons dotée de fonds de démarrage de 15 millions de dollars afin d'élaborer des programmes et de rechercher des partenaires de financement, dans le but de contribuer à protéger la moraine.

Le ministère a entamé l'examen quinquennal de la Déclaration de principes provinciale qui précise les politiques du gouvernement de l'Ontario en matière d'aménagement du territoire. La première étape des consultations menées à cet égard est maintenant terminée.

Nous avons également pris une importante mesure visant à favoriser la croissance économique et un environnement sain lorsque nous avons adopté une loi sur les friches contaminées, laquelle constitue une autre composante essentielle de la stratégie de croissance intelligente de la province. Cette loi encourage le réaménagement de terrains abandonnés ou contaminés connus sous le nom de friches contaminées, et elle est le fruit de deux années de vastes consultations et discussions avec les municipalités, les promoteurs, les groupes environnementaux et d'autres intervenants.

Cette loi sans précédent sur les friches contaminées a permis au ministère de remporter plusieurs prix, notamment un prix *Brownie* de l'Institut urbain du Canada (centre d'études et de recherches qui est un chef de file en matière de politiques urbaines), et un prix provincial récompensant l'excellence professionnelle accordé par l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario, porte-parole reconnu de cette profession dans la province.

De plus, nous avons affiché 297 propositions et décisions importantes sur le plan de l'environnement dans le registre public de la *Charte des droits environnementaux*. Les consultations liées à la *Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges* et à l'examen quinquennal de la Déclaration de principes provinciale ont inclus la publication d'avis dans ce registre.

Nous avons fait beaucoup de progrès dans le domaine du logement pour la population de l'Ontario. La réforme du logement social est maintenant terminée. Le transfert de l'administration de 156 000 logements sans but lucratif et coopératifs a commencé pendant l'exercice et a pris fin en mai 2002. Confié dorénavant aux municipalités, ce service essentiel se trouve dans les mains des administrations qui sont le mieux placées pour répondre aux besoins locaux. À la fin des séances de formation offertes aux représentants des municipalités concernant leurs nouvelles responsabilités, 96 pour 100 ont indiqué en être satisfaits. Le rôle de la province en matière de logement social se concentrera

maintenant sur les politiques, la surveillance, la gestion des risques et l'administration des hypothèques.

Nous avons conclu une entente avec le gouvernement fédéral afin de stimuler la construction de nouveaux logements à prix abordable. À la faveur d'un certain nombre d'initiatives municipales et provinciales, par exemple une subvention de 2 000 $ par logement visant à compenser la taxe de vente provinciale sur les matériaux utilisés pour la construction de logements à prix abordable, les contribuables de l'Ontario verseront des fonds équivalant aux fonds versés par le gouvernement fédéral. Ce programme vise à créer 10 500 nouveaux logements locatifs à prix abordable au cours des cinq prochaines années.

Le Tribunal du logement de l'Ontario, qui tranche les différends entre les locateurs et les locataires et fournit des renseignements sur leurs droits et obligations, a complètement éliminé son arriéré au cours de l'exercice. Grâce à l'installation d'un nouveau système téléphonique informatisé, la plupart des personnes qui appellent le Tribunal peuvent maintenant joindre une « vraie » personne dans les 60 secondes. Le système mesure également le temps d'attente, la rapidité de réponse et la durée des appels. Le centre d'appels fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et répond à près d'un million de demandes de renseignements par an.

La *Loi de 1997 sur la protection des locataires* continue de protéger efficacement les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées. Le nombre de requêtes visant ce genre d'augmentations de loyer a chuté par rapport au nombre observé aux termes de la loi antérieure, passant de 198 par mois à une moyenne de 32 par mois.

Encouragés par un marché du logement plus sain et plus concurrentiel, les locateurs ont augmenté leurs dépenses pour le maintien et l'amélioration des logements locatifs. Ils ont ainsi réclamé 80,4 millions de dollars aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* afin de recouvrer le coût de réparations. Par comparaison, seulement 2,5 millions de dollars avaient été réclamés à cet égard en 1997-1998 aux termes de la loi antérieure.

Afin d'assurer une prestation plus efficace des services offerts au public, le ministère a élargi ses services fournis grâce à des moyens électroniques comme des sites Web, le courrier électronique, Internet, des centres d'appels et les télécopies. Par exemple, nous avons mis en place un guichet unique afin d'évaluer les répercussions des demandes d'aménagement sur les intérêts provinciaux. Le Tribunal du logement de l'Ontario a amélioré son service à la clientèle grâce à un centre d'appels virtuel et aux Centres d'information du gouvernement.

Dans le domaine de la réglementation du bâtiment, le ministère a entamé par l'intermédiaire du Web une consultation sur l'introduction d'un code du bâtiment fondé sur des objectifs. Les résultats de la consultation indiquent que l'accès en ligne a permis de tripler le taux de réponse habituel. La consultation a notamment porté sur l'importante question de l'amélioration de l'accès pour les personnes handicapées.

Au cours de l'exercice précédent, le ministère a élaboré un projet de loi recommandé par le Groupe consultatif de la réforme des règlements du bâtiment afin d'améliorer la sécurité publique, de renforcer l'obligation de rendre compte des intervenants du secteur du bâtiment et de rationaliser le système de réglementation du bâtiment. Le projet de loi a par la suite été adopté en juin 2002.

Nous avons instauré une autre mesure qui a fait date en matière de sécurité du bâtiment et rendu obligatoires les détecteurs d'oxyde de carbone dans tous les nouveaux immeubles d'habitation dotés d'appareils à combustible ou d'un garage. En outre, en juillet 2002, nous avons approuvé des modifications réglementaires du *Code du bâtiment* de l'Ontario afin de disposer de règlements précis visant la construction de piscines dotées de systèmes de jet d'eau.

Aux termes du Programme de mesure de la performance des services municipaux du ministère, conçu pour renforcer l'obligation de rendre compte des administrations locales, toutes les municipalités mesurent maintenant leur performance dans neuf domaines de services dont les coûts sont élevés, notamment les services d'eau, d'incendie, de ramassage des déchets, de police et de voirie. Le Centre des meilleures pratiques de mesure de la performance des services municipaux de l'Ontario, lancé au printemps 2002, est un partenariat entre le ministère, l'Association des municipalités de l'Ontario et plusieurs associations municipales. Par le truchement d'Internet, le centre communiquera les meilleures pratiques municipales en matière de prestation de services, dans au moins un domaine de services d'ici janvier 2003. Toutes les municipalités pourront y avoir accès gratuitement.

Le ministère a également présenté au public par voie électronique, soit par courrier électronique ou par l'intermédiaire d'un site Web, les résultats de plusieurs consultations, notamment sur l'examen quinquennal de la Déclaration de principes provinciale et la moraine d'Oak Ridges, afin que le public puisse fasse part de ses observations par voie électronique. Au cours des consultations sur la croissance intelligente, un pourcentage impressionnant, soit 97 pour 100, de l'accès aux renseignements s'est fait par l'entremise du site Web.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Administration locale

Dans nos efforts visant à établir des administrations locales plus vigoureuses et innovatrices, nous prendrons des mesures de sensibilisation et de formation afin de faciliter la transition vers la nouvelle *Loi sur les municipalités*. En collaboration avec nos partenaires municipaux, nous organiserons des séances de formation et nous élaborerons un guide. Cette loi historique accorde aux municipalités une nouvelle marge de manoeuvre pour régler les questions locales, tout en renforçant leur obligation de rendre compte aux contribuables.

Nous travaillerons avec nos partenaires municipaux afin de continuer à améliorer le Programme de mesure de la performance des services municipaux, pour qu'il réponde aux besoins des municipalités et des contribuables. Le ministère appuie également le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario en lui accordant du financement continu. Le Centre, fruit de la collaboration entre la province et le secteur municipal, a pour fonction de faire connaître les meilleures pratiques municipales en matière de prestation de services et d'encourager l'ensemble des municipalités ontariennes à intégrer, pour le bénéfice des contribuables, ces pratiques à leurs activités.

Croissance intelligente

Le ministère continuera d'administrer et de coordonner la stratégie de croissance intelligente de la province, qui vise à favoriser une économie robuste, des collectivités vigoureuses et un environnement propre et sain. Nous collaborerons avec d'autres ministères, les municipalités, des groupes d'intérêts dans les domaines de l'environnement, de l'industrie et de l'agriculture, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral pour faciliter et gérer la croissance de manière à utiliser le mieux possible l'infrastructure en place, et d'une façon qui soit bien coordonnée au niveau local et régional. Nous collaborons avec les municipalités en fonction des objectifs de la croissance intelligente afin de renouveler et de développer les réseaux de transport en commun et de promouvoir un réseau de transport plus intégré et équilibré.

Cinq comités des initiatives de croissance intelligente, respectivement responsables d'une zone géographique particulière de l'Ontario, conseilleront et appuieront la province pour ce qui est d'élaborer des stratégies de croissance

intelligente adaptées à chacune des zones. Les comités conseilleront la province et l'aideront à concevoir des plans de croissance intelligente pour chacune des zones. Ils fourniront des renseignements à la province dans le cadre des processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions en matière de gestion de la croissance et de développement durable.

Une autre des priorités du ministère au cours du prochain exercice sera de mettre en oeuvre le plan d'aménagement du territoire visant à protéger la moraine d'Oak Ridges. De concert avec les municipalités, nous veillerons à ce que les documents d'aménagement locaux se conforment au Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges.

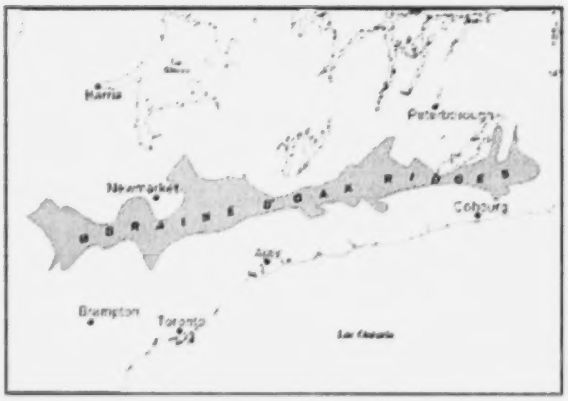

Nous mettrons également en oeuvre d'autres composantes du Plan, notamment les propositions d'échange de terrains, et appuierons le travail de la Fondation de la moraine d'Oak Ridges dont le mandat est de financer diverses activités comme la protection de terres, la création d'un réseau de sentiers, la sensibilisation du public, des travaux de recherches et la surveillance.

Par suite de l'adoption de la loi historique sur les friches contaminées au cours de l'exercice précédent, le ministère travaillera en étroite collaboration avec les municipalités, promoteurs, groupes environnementaux et dirigeants pour en appliquer les dispositions. Le réaménagement des friches contaminées permettra aux collectivités d'améliorer leur qualité de la vie, de protéger l'environnement et d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois.

Nous poursuivrons aussi notre examen quinquennal de la Déclaration de principes provinciale qui précise les politiques provinciales en matière d'aménagement du territoire.

Le ministère fournira aux représentants locaux de la formation et des outils pour les aider à bâtir un secteur municipal robuste, et évaluera leur satisfaction vis-à-vis ces programmes. Nous consulterons les représentants municipaux pour

vérifier qu'ils sont satisfaits du système d'aménagement du territoire à guichet unique maintenant offert par les bureaux du ministère partout dans la province.

Possibilités en matière de logements

La création de possibilités en matière de logements à prix abordable pour les familles ontariennes demeure l'une de nos principales priorités. Une entente sur le logement abordable conclue récemment entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial permettra d'y accorder 489 millions de dollars, incluant les contributions des municipalités, au cours des cinq prochaines années et de créer 10 500 nouveaux logements à prix abordable. Le ministère collaborera étroitement avec ses partenaires – municipalités, secteur privé et organismes communautaires – pour commencer la construction de ces logements dont on a grand besoin.

Nous surveillerons le marché du logement locatif et, en collaboration avec les municipalités et le gouvernement fédéral, nous tirerons parti des possibilités qui s'offrent d'améliorer le climat des affaires et du régime d'imposition pour stimuler cet important secteur du marché du logement. Le ministère a déjà créé le Groupe de travail sur l'offre de logements, qui se compose de représentants de l'industrie et du gouvernement, et lui a confié le mandat de mener des recherches sur la manière dont le régime d'imposition et le système financier influent sur l'offre de logements. Lorsque le groupe de travail présentera son rapport, nous veillerons à ce que le gouvernement fédéral et les administrations municipales soient informés des recommandations formulées.

Réglementation du bâtiment

Le ministère collaborera directement avec les représentants du secteur de la construction, les concepteurs et les constructeurs afin de les préparer à l'entrée en vigueur des modifications figurant dans la *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne le code du bâtiment*. À cet égard, il mènera notamment les activités suivantes : évaluer les connaissances des représentants du secteur de la construction et des concepteurs relativement au *Code du bâtiment* de l'Ontario; créer un système d'accréditation pour ces intervenants, les constructeurs et les organismes autorisés chargés de l'exécution du Code; élaborer de nouvelles modalités et formules simplifiées pour l'exécution du Code; accélérer le processus de délivrance des permis de construire; travailler avec l'industrie des assurances en vue de créer des produits qui accroissent la responsabilisation des intervenants du secteur du bâtiment.

Le ministère, en partenariat avec le Bureau du commissaire des incendies, le gouvernement fédéral et d'autres provinces, passera à la prochaine étape des

consultations publiques coordonnées portant sur l'élaboration d'un nouveau code du bâtiment fondé sur des objectifs. Ce nouveau code devrait être plus souple et mieux adapté aux nouvelles technologies, tout en garantissant la sécurité publique.

Services gouvernementaux en direct

Le ministère s'est maintenu au premier rang pour ce qui est d'offrir des services par voie électronique (courrier électronique et Internet). Nous continuerons d'élargir la prestation électronique de nos services au public. Au cours de l'exercice, les sites Web entièrement renouvelés du ministère, de la Croissance intelligente, du Tribunal du logement de l'Ontario et du *Code du bâtiment* de l'Ontario permettront au public et à nos autres clients de trouver plus facilement et plus rapidement les renseignements qu'ils cherchent. Nous continuerons de mener des consultations en ligne, en plus de consultations selon des méthodes plus conventionnelles.

Le Tribunal du logement de l'Ontario continuera d'améliorer son excellent service à la clientèle en introduisant le dépôt de requêtes par voie électronique. Cette innovation donnera aux locateurs et locataires un autre moyen de déposer leurs requêtes aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*.

Le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario, qui est un partenariat entre le ministère et les intervenants municipaux, offrira un site Web affichant les meilleures pratiques en matière de prestation de services municipaux.

En collaboration avec l'Association des municipalités de l'Ontario et d'autres associations municipales, le ministère prépare un outil éducatif accessible par Internet qui appuiera l'application de la *Loi sur les municipalités*. Ce guide électronique sera disponible à l'automne 2002 et sera élaboré en trois étapes au cours de l'exercice.

Développement économique rural

Au début de l'exercice 2002-2003, le ministère a assumé la responsabilité des activités de développement économique rural relevant jusque-là du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le ministère aidera les collectivités et les entreprises et organismes des régions rurales à surmonter les obstacles au développement économique en vue de renforcer les économies locales et régionales. L'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, un programme de développement économique rural, accorde des fonds à des projets approuvés de partenariats entre les secteurs

privé et public, jusqu'à concurrence de 90 pour 100, dans le but de supprimer les obstacles au développement économique dans les collectivités rurales.

Infrastructure

Le ministère collaborera également avec SuperCroissance et d'autres ministères pour continuer d'assurer la prestation de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, dotée d'un budget de 600 millions de dollars et destinée à améliorer l'infrastructure et le développement économique dans les collectivités rurales.

Le gouvernement déposera également des dispositions législatives afin de créer des obligations de financement de projets qui aideront les municipalités à financer des projets d'infrastructure publics prioritaires. Si ces nouvelles dispositions législatives sont adoptées, elles accorderont une exemption d'impôt provincial aux investisseurs qui se procurent des obligations de financement de projets. Le ministère des Finances et le ministère des Affaires municipales et du Logement mèneront des consultations sur la conception générale de ces nouvelles obligations.

En outre, six zones pilotes d'incitatifs fiscaux seront créées afin d'encourager les entreprises petites et grandes à investir, à déménager ou à prendre de l'expansion dans les collectivités visées. Ces projets pilotes contribueront à déterminer les conditions nécessaires pour que les zones d'incitatifs fiscaux puissent donner de bons résultats en termes d'investissements des entreprises et de création d'emplois. Le ministère des Finances et le ministère des Affaires municipales et du Logement mèneront des consultations sur la conception du programme permanent de zones d'incitatifs fiscaux.

Service de qualité

Dans l'ensemble, le ministère encouragera et préconisera des approches axées sur la qualité pour assurer la prestation des services et des programmes à l'échelle de son organisation interne et parmi ses partenaires et organismes.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Administration locale

Résultats de la mesure de la performance des services municipaux communiqués aux contribuables locaux et échange de meilleures pratiques entre les municipalités.

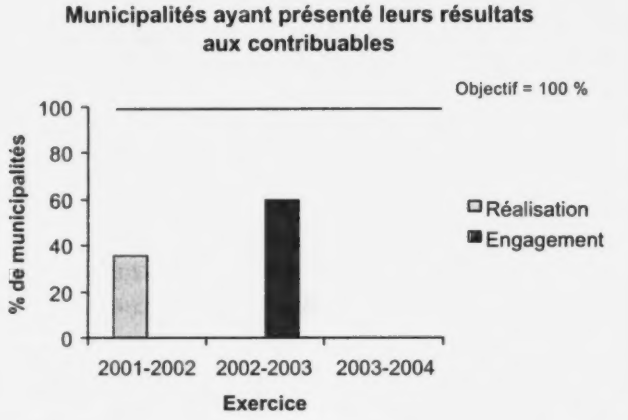

Apport du ministère

Le Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM) est un outil de gestion et de responsabilisation qui aidera les municipalités à prendre des décisions en vue d'améliorer les services locaux et de mieux rendre compte de leurs activités aux contribuables. Le ministère fournit aux municipalités des programmes de formation et de sensibilisation, des conseils et de l'aide technique concernant le PMPSM et facilite l'échange de meilleures pratiques.

Depuis 2001, les municipalités communiquent annuellement leurs résultats dans le cadre du PMPSM à leurs contribuables par l'intermédiaire de la poste, des relevés d'impôts fonciers, d'annonces dans les journaux ou d'Internet.

Chaque année, le ministère fixe les dates limites pour la présentation des données à la province et aux contribuables. Il n'y a pas de pénalité directe si ces échéances ne sont pas respectées.

Que signifie le graphique?

Depuis 2001, le Programme de mesure de la performance des services municipaux exige que les municipalités communiquent à leurs contribuables le sommaire de leurs résultats dans le cadre du PMPSM. Avec l'aide d'un comité consultatif, le ministère a pu modifier le programme pour 2002, avec le résultat que les municipalités y participent davantage. Le graphique montre que le ministère a pu confirmer que 37 pour 100 des municipalités (159) avaient communiqué les résultats à leurs contribuables à la fin du troisième trimestre. Comme il s'agit d'un nouvel engagement pour 2002-2003, aucun engagement pour 2001-2002 ne figure dans le graphique.

Engagements en 2002-2003

Soixante pour cent des municipalités donneront à leurs contribuables accès aux résultats de leur performance dans les domaines clés de prestation des services municipaux.

Objectifs à long terme

Cent pour cent des municipalités donneront à leurs contribuables accès aux résultats de leur performance dans les domaines clés de prestation des services municipaux.

Activité de base : Aménagement du territoire

Satisfaction de la clientèle vis-à-vis du rôle que joue le ministère dans la promotion et le maintien d'un système d'aménagement du territoire simplifié et rationalisé.

Satisfaction de la clientèle concernant le rôle du ministère pour ce qui est de simplifier et de rationaliser le système d'aménagement du territoire

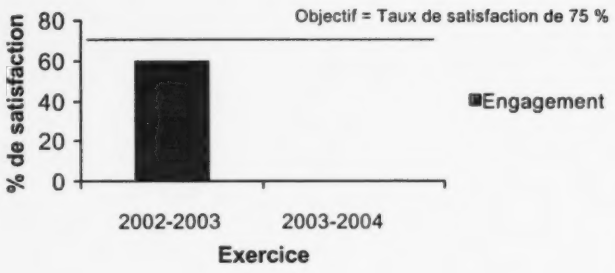

Apport du ministère

Cette mesure évalue l'efficacité du rôle joué par la province dans le système d'aménagement du territoire de l'Ontario fourni grâce au service provincial de guichet unique pour l'aménagement du territoire. Ce service inclut ce qui suit : consultation préalable efficace concernant les demandes et documents d'aménagement (plans officiels, demandes d'autorisation, plans de lotissement/de condominiums, modifications d'arrêtés de zonage, etc.), approbation de documents d'aménagement du territoire dans les cas où la province continue d'être l'autorité approbatrice, coordination des observations provinciales pour le compte d'autres ministères, communication de données, de cartes et de renseignements sur les ressources à jour (si possible sous forme électronique compatible avec le Système d'information géographique), conseils fournis par les bureaux de services aux municipalités concernant les questions d'aménagement du territoire, sensibilisation et formation continues. La clientèle du service de guichet unique pour l'aménagement du territoire comprend des municipalités, des particuliers et des urbanistes-conseils.

Que signifie le graphique?

Les résultats de cette mesure seront obtenus à l'aide de questionnaires et d'évaluations administrés à des représentants de la clientèle clé au cours de conférences organisées par les bureaux de services aux municipalités en région. Le ministère tient des conférences annuelles régionales dans les cinq régions de la province. Chaque municipalité de la région est invitée à participer à cette conférence. En général, jusqu'à 500 conseillers et employés municipaux et représentants d'organismes municipaux assistent aux conférences.

Les questionnaires, qui comprendront des questions normalisées, seront administrés au cours des conférences régionales et d'autres activités s'il y a lieu. Les questions porteront sur les services provinciaux de guichet unique qu'offre le ministère en matière d'aménagement du territoire.

Engagements en 2002-2003

Soixante pour cent des représentants de la clientèle clé consultée se disent satisfaits du rôle du ministère dans la prestation du service provincial de guichet unique pour l'aménagement du territoire.

Objectifs à long terme

Soixante-quinze pour cent des représentants de la clientèle clé consultée se disent satisfaits du rôle du ministère dans la prestation du service provincial de guichet unique pour l'aménagement du territoire.

Activité de base : Aménagement du territoire

Satisfaction de la clientèle vis-à-vis l'initiative de croissance intelligente visant à réduire les obstacles au réaménagement des friches contaminées.

Que signifie le graphique?

Certaines données préliminaires, basées sur les consultations liées au projet de loi 56, la *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées,* semblent indiquer que la plupart des intervenants clés jugent que ce projet de loi réduit les obstacles qui sont liés à la responsabilité, à l'aménagement et au financement et qui empêchent le réaménagement des friches contaminées.

Les données pour cette mesure proviennent notamment de ce qui suit : exposés d'intervenants lors des audiences du comité permanent concernant le projet de loi 56, correspondance reçue par le ministre, rapports de journaux, observations affichées dans le registre de la *Charte des droits environnementaux*, réponses fournies par des intervenants dans des formules d'évaluation remises à la fin de séances sur les friches contaminées lors de diverses conférences, notamment des conférences régionales sur l'aménagement. Une enquête sur la satisfaction de la clientèle sera également élaborée. Les intervenants clés comprennent entre autres : municipalités (Association des municipalités de l'Ontario et autres associations, notamment les Regional Planning Commissioners), promoteurs et constructeurs (Institut du développement urbain, Greater Toronto Home Builders Association, etc.), établissements de crédit (Association des banquiers canadiens), avocats et consultants en matière d'environnement, compagnies d'assurances.

Apport du ministère

Les friches contaminées sont d'anciens sites industriels ou commerciaux susceptibles d'être contaminés et qui présentent des difficultés particulièrement complexes sur le plan du réaménagement. Cette mesure vise une initiative provinciale pour élaborer des outils de planification et de financement et des programmes de sensibilisation et de formation à l'intention des municipalités en vue de l'aménagement des friches contaminées et de l'échange de meilleures pratiques avec les intervenants (municipalités, promoteurs, consultants, professionnels de l'assainissement, avocats et prêteurs). La *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées* a reçu la sanction royale le 2 novembre 2001 et sera mise en vigueur au fur et à mesure que les règlements connexes seront élaborés par le ministère de l'Environnement et le ministère des Finances. Le premier règlement est presque terminé, et l'élaboration et l'approbation du deuxième règlement devraient avoir lieu au début de 2003. Une fois mise en oeuvre par les municipalités, la loi aidera à réduire d'importants obstacles qui sont liés à la responsabilité, à l'aménagement et au financement et qui empêchent le réaménagement des friches contaminées. Cette mesure vise uniquement le rôle du ministère pour ce qui est de diriger, de coordonner et de faire connaître le cadre législatif provincial visant à réduire les obstacles au réaménagement des friches contaminées.

Engagements en 2002-2003

Soixante-quinze pour cent des représentants d'intervenants clés consultés se disent satisfaits du rôle du ministère pour ce qui est de réduire les obstacles au réaménagement des friches contaminées.

Objectifs à long terme

Maintien d'un taux de satisfaction élevé. Soixante-quinze pour cent des représentants d'intervenants clés consultés se disent satisfaits du rôle du ministère pour ce qui est de réduire les obstacles au réaménagement des friches contaminées.

Activité de base : Marché du logement

Investissements dans des réparations faisant l'objet de requêtes présentées aux termes de la nouvelle *Loi de 1997 sur la protection des locataires*, par comparaison avec les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers.*

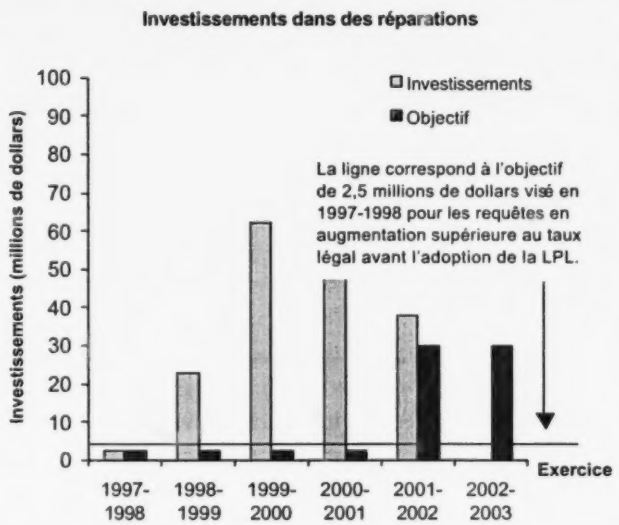

Apport du ministère

Cette mesure évalue l'efficacité de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* (LPL). Elle permet de suivre l'augmentation des investissements dans les réparations apportées aux immeubles locatifs privés, en fonction des requêtes en augmentation de loyer supérieure au taux légal visant des dépenses en immobilisations et présentées aux termes de la LPL. Cette mesure exprime l'entretien accru dont font l'objet les immeubles locatifs privés existants en Ontario, ce qui aide à conserver le parc de logements locatifs à long terme.

Que signifie le graphique?

Le graphique illustre une tendance à la hausse dans le nombre de requêtes en augmentation de loyer supérieure au taux légal visant des dépenses en immobilisations qui contribuent directement à l'entretien d'immeubles locatifs privés existants et à la conservation du parc de logements locatifs actuel.

Le nombre de requêtes en augmentation de loyer supérieure au taux légal visant des dépenses en immobilisations réglées aux termes de la LPL et les conditions de l'économie et du marché du logement peuvent influer sur les résultats. Les données proviennent des dossiers du Tribunal du logement de l'Ontario.

Engagements en 2002-2003

Atteindre des investissements de 30 millions de dollars pour les requêtes en augmentation de loyer supérieure au taux légal visant des dépenses en immobilisations et présentées aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* en 2002-2003, comparativement à 2,5 millions de dollars pour ce genre de requêtes en 1997-1998 aux termes de l'ancienne *Loi sur le contrôle des loyers*.

Objectifs à long terme

Maintenir des investissements de 30 millions de dollars pour les requêtes en augmentation de loyer supérieure au taux légal visant des dépenses en immobilisations et présentées aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* en 2002-2003, comparativement à 2,5 millions de dollars pour ce genre de requêtes en 1997-1998 aux termes de l'ancienne *Loi sur le contrôle des loyers*.

Activité de base : Marché du logement

Nombre moyen de requêtes par mois concernant une augmentation de loyer illégale présentées aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires.*

Requêtes pour augmentation de loyer illégale

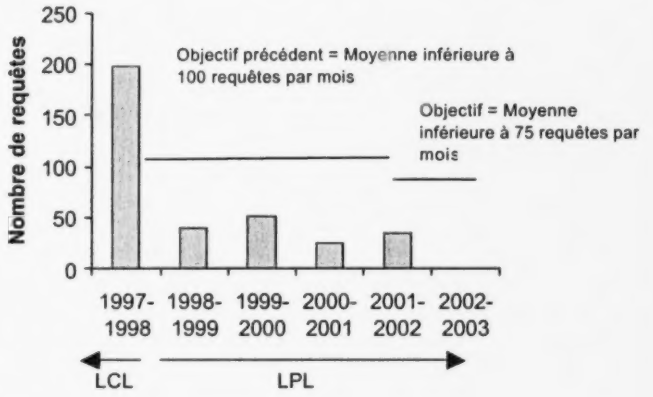

Apport du ministère

Le nombre moins élevé de requêtes pour augmentation de loyer illégale présentées par les locataires constitue une indication des importantes améliorations offertes par la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* (LPL) pour ce qui est de protéger les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées ainsi que de l'efficacité de la politique établie dans la LPL, comparativement à l'ancienne loi. Même si cette mesure correspond à un montant peu élevé relativement aux dépenses pour cette activité de base, elle représente un but important du gouvernement, soit de protéger les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées. Cette mesure est un indicateur de l'efficacité de la loi (LPL) et du Tribunal du logement de l'Ontario pour ce qui est du règlement équitable des différends dans le marché du logement locatif.

Que signifie le graphique?

Le graphique illustre la réduction avec le temps du nombre de requêtes pour augmentation de loyer illégale par suite des améliorations apportées par la LPL.

Les conditions du marché et la sensibilisation du public concernant les droits des locateurs et des locataires peuvent influer sur les résultats. Les données proviennent des dossiers du Tribunal du logement de l'Ontario.

Engagements en 2002-2003

Réduire le nombre moyen de requêtes pour augmentation de loyer illégale, le faisant passer de 198 par mois aux termes de la *Loi sur le contrôle des loyers* (LCL) à moins de 75 par mois aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires.*

Objectifs à long terme

Maintenir le nombre réduit – nombre moyen de requêtes pour augmentation de loyer illégale passant de 198 par mois aux termes de la *Loi sur le contrôle des loyers* (LCL) à moins de 75 par mois aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires.*

Activité de base : Réglementation du bâtiment

Fournir à la clientèle des conseils et des services clairs, pertinents et d'excellente qualité concernant les politiques et les programmes relatifs au *Code du bâtiment*.

Satisfaction vis-à-vis de la révision des éléments de la *Loi sur le code du bâtiment*

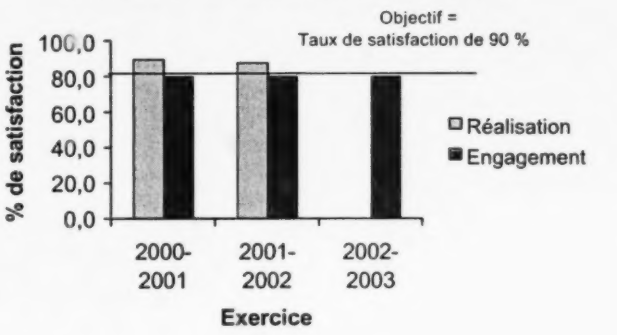

Apport du ministère

Cette mesure permet d'évaluer si la clientèle est satisfaite des révisions continues des éléments de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* (LCB) qui portent sur l'administration et l'application et des exigences techniques du *Code du bâtiment* de l'Ontario.

En particulier, cette mesure permet de déterminer le degré de satisfaction de la clientèle en ce qui concerne les processus suivis pour la réforme de la législation réglementant le bâtiment et l'élaboration d'un code fondé sur des objectifs. Ces processus comprennent notamment les suivants : consultations auprès des intervenants, groupes de discussion, séances d'information publiques, utilisation de technologies en ligne.

Que signifie le graphique?

En 2000-2001, l'engagement visant un taux de satisfaction de la clientèle de 80 pour 100 a été dépassé, car ce taux a atteint 93 pour 100.

Source : Réponses pondérées provenant de deux enquêtes distinctes :

- Enquête annuelle auprès des utilisateurs du *Code du bâtiment* effectuée par le ministère en mars.
- L'enquête est menée par l'intermédiaire du Web et vise les abonnés du service CodeNews.

Questionnaire envoyé aux groupes d'intervenants s'intéressant aux éléments de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* qui portent sur l'administration et l'application et aux exigences techniques du *Code du bâtiment* de l'Ontario. Le questionnaire est envoyé par la poste en mars aux organismes intéressés.

Engagements en 2002-2003

Quatre-vingts pour cent des clients sont satisfaits des révisions continues des éléments de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* qui portent sur l'administration et l'application et des exigences techniques du *Code du bâtiment* de l'Ontario.

Objectifs à long terme

Quatre-vingt-dix pour cent des clients sont satisfaits des révisions continues des éléments de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* qui portent sur l'administration et l'application et des exigences techniques du *Code du bâtiment* de l'Ontario.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère des Affaires municipales et du Logement	
Fonctionnement	1 129 millions de $
Immobilisations brutes**	3 millions de $
	965 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	31 millions de $
	215 employés

Administration locale	
Fonctionnement	51 millions de $
Immobilisations	3 millions de $
	165 employés

Aménagement du territoire	
Fonctionnement	4 millions de $
	32 employés

Réglementation du bâtiment	
Fonctionnement	23 millions de $
	65 employés

Marché du logement	
Fonctionnement	1 020 millions de $
	490 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.
**Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère des Affaires municipales et du Logement	
Fonctionnement	688 millions de $
Immobilisations brutes**	4 millions de $
	850 employés

Administration du ministère	
Fonctionnement	32 millions de $
	200 employés

Administration locale	
Fonctionnement	32 millions de $
	165 employés

Aménagement du territoire	
Fonctionnement	10 millions de $
	60 employés

Marché du logement	
Fonctionnement	610 millions de $
Immobilisations	4 millions de $
	390 employés

Réglementation du bâtiment	
Fonctionnement	4 millions de $
	35 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

Remarque : Les affectations au titre des initiatives de croissance intelligente et de développement des collectivités rurales n'étaient pas disponibles au moment d'aller sous presse.

*Selon la méthode comptable du CCSP.
**Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens

corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Visitez notre site Web à www.mah.gov.on.ca, ou communiquez avec notre service de renseignements téléphoniques au 416 585-7041. Vous pouvez aussi adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Direction des communications
Adrian Mann
Tél. : 416 585-6900
Téléc. : 416 585-6227
Courriel : adrian.mann@mah.gov.on.ca

Bureau du ministre
Alexandra Gillespie
Tél. : 416 585-7000
Téléc. : 416 585-6470
Courriel : alexandra.gillespie@mah.gov.on.ca

Croissance intelligente
Leslie Woo
Tél. : 416 585-6247
Téléc. : 416 585-7639
Courriel : leslie.woo@mah.gov.on.ca

Tribunal du logement de l'Ontario
Diana Macri
Tél. : 416 585-7604
Téléc. : 416 585-6363
Courriel : diana.macri@mah.gov.on.ca

Administration locale
Scott Thompson
Tél. : 416 585-6605
Téléc. : 416 585-7638
Courriel : scott.thompson@mah.gov.on.ca

Aménagement du territoire
Audrey Bennett
Tél. : 416 585-6072

Téléc. : 416 585-6870
Courriel : audrey.bennett@mah.gov.on.ca

Marché du logement
Scott Harcourt
Tél. : 416 585-7529
Téléc. : 416 585-7607
Courriel : scott.harcourt@mah.gov.on.ca

ou

Nick But
Tél. : 416 585-6517
Courriel : nick.but@mah.gov.on.ca

Réglementation du bâtiment
Ali Arlani
Tél. : 416 585-6665
Téléc. : 416 585-7531
Courriel : ali.arlani@mah.gov.on.ca

Développement rural
Thom Hagerty
Tél. : (519) 826-4533
Téléc. : (519) 826-3257
Courriel : thom.hagerty@omaf.gov.on.ca

Renseignements en français
Claude Martel
Tél. : 416 585-7306
Téléc. : 416 585-6227
Courriel : claude.martel@mah.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à l'adresse suivante :
http://www.publications.gov.on.ca

Version électronique du présent document offerte à l'adresse suivante :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3487-0
This document is also available in English.